

APPEL À CANDIDATURES

INITIATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSIDENCES AUTONOMIE (IDRA)

Le Département et la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) Réunion lancent un appel à candidatures conjoint dans le cadre de « l'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (IDRA) financée grâce aux crédits du Ségur de la Santé.

De quoi s'agit-il ?

L'IDRA vise à soutenir les opérations de création de nouvelles places en résidence autonomie (construction neuve, transformation, extension d'une résidence autonomie existante).

Quel est le montant de l'aide financière ?

6 000 € par logement créé, sous la forme d'une subvention d'investissement versée par la CGSS Réunion.

Qui est concerné ?

Toute personne morale.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Les dossiers de candidature complets seront transmis par mail uniquement :

- À la **Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion** à l'adresse mail suivante :
geraldine.boulevard@cgss.re

ET

- Au **Conseil Départemental de La Réunion** à l'adresse mail suivante :
ami.autonomie@cg974.fr

Au plus tard le 30 avril 2023

Toutes les modalités de candidature sont disponibles
sur le site du Département et de la CGSS Réunion

www.departement974.fr

www.cgss.re

Pour tout renseignement, contacter par courriel à l'adresse suivante :
geraldine.boulevard@cgss.re et/ou ami.autonomie@cg974.fr

Le Département aux côtés des Réunionnais

